

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/22

18 mai 1998

(98-1984)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Deuxième session  
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: français

## ROUMANIE

Déclaration distribuée par le Chef de la délégation de la Roumanie,  
M. Liviu Hagea  
Secrétaire d'Etat au Ministère de l'industrie et du commerce

Comme on le sait déjà, le système commercial multilatéral a obtenu, suite à la création le 1er janvier 1995 de l'OMC, une structure permanente et certainement plus forte qu'avait le GATT, son prédécesseur.

Les signataires de l'Accord sur la constitution de l'OMC ont ainsi accompli l'une des plus importantes aspirations institutionnelles concernant la coopération économique entre les nations. Cela a été possible suite à la volonté politique, à la confiance et à l'espoir de réaliser un système commercial multilatéral, attitudes que la majorité des pays du monde ont manifestées pour la mise en pratique des résultats du plus ambitieux cycle de négociations commerciales multilatérales que l'histoire a connu.

Aujourd'hui, au moment du bilan après trois ans d'activité de la nouvelle organisation, la Roumanie se joint fermement à la famille des Membres de l'OMC pour réaffirmer son attachement aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral, pour renouveler et renforcer sa décision relative à la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, ainsi que pour faire connaître sa volonté politique de continuer l'ample processus dans lequel nous nous sommes engagés visant à l'accomplissement d'un système commercial multilatéral ouvert et flexible, fondé sur des règles convenues, système dans lequel chaque Membre de l'OMC peut identifier ses propres intérêts et où il peut jouer un rôle actif.

La présente Conférence a une signification particulière parce que, après trois ans, chaque Membre a déjà une expérience vécue dans les domaines de la mise en oeuvre ainsi que dans les processus d'examen dans le cadre de l'OMC. Mais, le plus important est qu'elle nous offre l'opportunité de veiller que la cohérence entre les intérêts nationaux et les règles et disciplines multilatérales soit assurée, contribuant de cette manière au renforcement du cadre juridique pour un commerce ouvert et équilibré, vrai facteur du progrès et du développement durable, de la confiance et de la stabilité dans le monde.

C'est à nous de transformer Genève dans un moment de référence pour toute l'activité et l'avenir vers lequel l'OMC se dirige. La Conférence ministérielle doit reconnaître les bons résultats enregistrés pendant les premiers trois ans d'existence de l'OMC, les efforts que ses Membres ont déployés pour la mise en oeuvre des engagements assumés mais, en même temps, identifier certaines difficultés objectives apparues dans ce processus. De même, elle doit confirmer le programme de travail et établir les objectifs de perspective pour l'OMC.

En tant que Membre originel de l'OMC et partie contractante au GATT de 1947 depuis 1971, la Roumanie attache à cette organisation une valeur et une signification accrues. Une telle attitude est déterminée par le rôle de **liant** que l'OMC a pour les participants au commerce international, soient-ils

grands, moyens ou petits, développés, en transition ou en développement. Chaque participant trouve sa place dans le système commercial multilatéral et a la possibilité d'y participer activement pour son renforcement et son développement.

Les efforts déployés par la Roumanie pour l'intégration dans le système commercial multilatéral ont été difficiles pour un pays qui doit faire face à un double processus de réformes: d'une part, la transition interne et la transformation structurelle vers une économie de marché; d'autre part, l'intégration dans un système multilatéral de règles et disciplines plus strictes et significativement plus détaillées.

Les évolutions les plus récentes dans la vie politique de mon pays vont contribuer à l'accélération du processus de réforme, demandant ainsi des efforts encore plus considérables.

Dans ces conditions même, la Roumanie saisit l'occasion pour réitérer sa décision ferme de respecter tous ses engagements, en tenant compte des droits conférés par son statut de Membre de l'OMC, sur la base du contrat multilatéralement conclu.

La Roumanie a déployé des efforts significatifs pour mettre en application l'Accord OMC. Une attention toute particulière a été accordée à réaliser la compatibilité de la législation nationale et des mesures de politique commerciale avec les dispositions de l'Accord OMC.

Les engagements assumés pour l'accès sur le marché des biens et des services ont été appliqués en respectant le calendrier convenu. Nous sommes ouverts à participer aux nouvelles négociations multilatérales visant une plus large libéralisation, tout en tenant compte de nos intérêts et possibilités concrètes. C'est ainsi que nous avons participé aux négociations concernant le commerce avec les produits de haute technologie. Dans cet esprit, la Roumanie a activement participé aux négociations dans le domaine des services de télécommunication et a accepté le Protocole pour ce domaine. Nous devons souligner l'offre consistante que la Roumanie a présentée dans le cadre des négociations dans le domaine des services financiers et nous estimons que la ratification des engagements assumés sera faite en temps dû pour que le Protocole 5 entre en vigueur à la date convenue.

En même temps, mon pays est décidé à participer activement à la mise en oeuvre du programme de travail issu de l'Accord OMC et à contribuer à la consolidation permanente du système commercial multilatéral.

Nous avons accueilli favorablement les développements du Comité pour les accords commerciaux régionaux et son programme de travail. Le régionalisme a déjà démontré son rôle positif dans la libéralisation du commerce et dans la création de nouvelles opportunités de commerce pour tous les Membres de l'OMC. Le régionalisme et le multilatéralisme - loin d'être opposés - sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne les nouveaux domaines, la Roumanie attache une grande importance à la poursuite du dialogue et à son avancement vers des recommandations concrètes dans les domaines désignés à Singapour tels que les investissements, la compétition, les facilités commerciales, la transparence des achats publics. Ces nouveaux éléments sont de nature à contribuer à une ouverture graduelle du système de l'OMC vers des domaines qui, à notre avis, sont étroitement liés au commerce et qui permettent le développement et le renforcement du rôle de l'OMC dans l'économie mondiale.

La Roumanie attache une attention accrue au domaine du commerce électronique, en soutenant les efforts des Membres pour que l'OMC englobe ce domaine. Nous partageons les opinions selon lesquelles on ne devrait pas mettre des obstacles au commerce électronique, ainsi que l'idée de la transparence en ce qui concerne les réglementations des Membres.

Nous sommes tout à fait résolus à appuyer les efforts pour l'universalité de l'OMC et, en même temps, nous attendons que l'organisation consolide son rôle, la signification et la valeur de système commercial multilatéral fondé sur des règles et disciplines qui lui confèrent l'unicité ainsi que la force contractuelle.

Les aspects que j'ai succinctement évoqués mettent en valeur le vif souhait de la Roumanie d'être totalement intégrée dans le système commercial multilatéral, ainsi que d'appuyer l'évolution et le développement ininterrompu du système. Les documents de la Conférence et surtout la Déclaration ministérielle que nous préparons établissent une synthèse claire du chemin déjà parcouru par l'OMC ainsi que de l'avenir de notre organisation dans le siècle suivant, ayant de telle façon une signification et une valeur politique et économique tout à fait remarquables.

Nous avons ainsi l'occasion de proposer des directives à l'attention du Conseil général pour préparer l'agenda de la troisième Conférence ministérielle qui devrait lancer une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales.

Je voudrais conclure en souhaitant succès aux travaux de la Conférence. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, M. le Président, pour votre élection, pour féliciter le Bureau élu de la Conférence ainsi que pour remercier les autres délégations pour leurs efforts et sagesse mis au service d'une action basée sur le consensus.

Je voudrais aussi présenter la gratitude de ma délégation pour les efforts que le pays hôte a déployés pour la préparation et la réussite de la Conférence ainsi que pour la cordialité avec laquelle nous sommes entourés.

Finalement, mais pas en dernier lieu, je veux présenter mes remerciements ainsi que ceux de ma délégation au Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, et au Secrétariat de l'OMC, dont la compétence, le dévouement et l'assistance présents jour après jour à Genève ont fait possible une belle préparation pour réaliser nos désirs vers l'universalité de l'OMC.

---